

Bienvenue en 2023 !

**Les équipes de la Communauté de communes Thelloise
vous souhaitent
une belle et heureuse année**

*À bientôt
dans nos villes et villages !*

Le mot du Président

Madame, Monsieur,

L'année 2023 débute et nous approchons doucement du mi-mandat. Le COVID a fait place à une crise des matériaux et à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières que nous subissons de plein fouet directement ou par l'intermédiaire de nos délégués et prestataires.

Malgré ce contexte économique et financier défavorable, auquel s'ajoute la suppression annoncée de la CVAE, impôt relevant de la fiscalité économique que perçoivent les intercommunalités, nous avons gardé et garderons le cap.

Notre bonne gestion va nous permettre de mener nos projets et d'étoffer les services rendus, sans répercussion financière sur les habitants.

Ce numéro du Thelloise Mag consacre trois pages à la compétence assainissement que nous assumons.

Vous pourrez constater que les bénéfices obtenus dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de délégation de service public ont été directement répercutés sur la facture d'eau de l'utilisateur, qui voit sa redevance assainissement baisser dans bon nombre de nos communes, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par cette décision, nous souhaitons montrer que la mutualisation permet des économies d'échelle, ainsi qu'une harmonisation progressive des tarifs sur le territoire, facteur d'égalité de traitement des usagers devant le service public.

En matière de développement économique, une des priorités de ce mandat, nous avons choisi de mettre en lumière la SCOP MSI (Maintenance et Services Industriels) de Chambly, spécialiste de l'échafaudage et de l'isolation pour le secteur industriel, dont le capital est détenu par ses salariés.

Début 2023 est également dédié à la finalisation de nos différents outils de planification : Schéma de Cohérence Territoriale, Programme Local de l'Habitat et Plan Climat Air Energie Territorial, dont les orientations se traduisent dans nos actions quotidiennes.

Ainsi, la Communauté de communes Thelloise vient notamment de renouveler une partie de son parc de véhicules en passant à l'électrique. Nous avons également mis en place des carrés paysagers dédiés à la biodiversité dans nos zones d'activité.



Communauté de communes Thelloise

thelloise.fr



7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

Dépôt légal : Thelloise Mag jan/fev 2023 - ISSN 2727-7615 - ISSN Web 2728-0764

Directeur de la publication : Pierre Desliens, Président

Directeur de la rédaction : Sandra Ryckewaert, DGS

Réalisation & conception : Pierre-Edouard Charpentier - Matthieu Charbonnier

28 000 exemplaires : Imprimerie Polyservices - Beauvais

Cet exemplaire ne peut être vendu.

Sur le plan des mobilités, nous avons été moteurs dans le cadre de l'avancée du dossier de création d'un échangeur entre l'A16 et la RD 1001 qui permettra de désengorger le secteur de Chambly et de faire face à la circulation, générée entre autres par le développement des zones d'activité dans ce secteur, notamment celle de Persan dans le Val-d'Oise.

Enfin, en matière de Petite Enfance, nous sommes particulièrement fiers de porter un projet d'éveil culturel et artistique à destination des tout-petits, projet largement soutenu par la DRAC des Hauts-de-France et la CAF de l'Oise.

Ce projet se déclinera tout au long de l'année dans les différentes structures d'accueil du jeune enfant présentes sur le territoire, par l'intervention d'une compagnie artistique originaire d'Ansacq.

Notre numéro d'avril prochain fera la part belle à l'ensemble des axes de notre budget 2023 et de nos projets.

Dans l'attente, le conseil communautaire, les membres du bureau et moi-même vous adressons tous nos vœux pour 2023.



« Pour vous et avec vous »
Pierre Desliens



2022, une année bien remplie

Actualités - Ça s'est passé sur le territoire

■ Conférences des Maires

Deux conférences des Maires se sont tenues les **20 octobre et 13 décembre** à Noailles et Puisieux-le-Hauberger. Des moments importants pour la vie politique locale qui ont permis des échanges ouverts et constructifs au sujet de dossiers tels que la télé alerte, le Système d'Information Géographique, le Projet de Territoire ou encore les finances de l'intercommunalité.



■ Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Du **19 au 27 novembre**, la CC Thelloise a choisi de s'investir en proposant cinq courtes vidéos, ayant pour but d'apporter astuces et conseils pour réduire nos déchets. Textiles, compostage, suremballages et produits jetables, gaspillage alimentaire ou encore réutilisation ont ainsi fait partie des thèmes abordés par nos équipes, qui se sont prêtées au jeu en présentant les vidéos.

Celles-ci sont toujours visibles sur notre site internet et sur nos réseaux sociaux !

■ Remise des Chartes qualité et des titres de Maître Artisan

Avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, le **Mardi 22 novembre**, la CC Thelloise a accueilli la cérémonie de remise des distinctions, lors de laquelle les représentants et élus ont pu saluer le travail d'exception et l'engagement des artisans du territoire. Félicitations à tous les artisans lauréats !



■ Rendez-vous de l'entreprise

La 4^{ème} édition des rendez-vous de l'entreprise a réuni les acteurs économiques du territoire dans les locaux de la CC Thelloise le **mardi 29 novembre**.

L'évènement, organisé par notre service développement économique, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise, en compagnie des intervenants d'Orange Cyber-sécurité et de la Gendarmerie, avait pour thème les données et la cybersécurité, pour mieux comprendre les risques, les menaces... et comment s'en protéger.



■ Sport : soirée de gala pour la boxe

La CC Thelloise a mis à disposition le gymnase de Sainte-Geneviève pour accueillir le Gala « Boxingym Stars Night III » qui s'est tenu **samedi 26 novembre**.

Cette rencontre sportive, organisée par le Boxing-Gym de Neuilly-en-Thelle et emmenée par Bob Sita, a proposé des combats amateurs et professionnels impressionnants.



■ Ateliers d'accompagnement numérique aux entrepreneurs

Comment faire connaître mes services ?
Quels outils peuvent m'aider à gagner du temps ?
Pourquoi m'intéresser à la cybersécurité ?

La CC Thelloise et la Chambre de Commerce et de l'Industrie innovent et ont proposé des ateliers à destination des entrepreneurs pour les accompagner sur les questions du numérique.

Du 9 septembre au 8 novembre derniers, différents ateliers ont été organisés à Neuilly-en-Thelle, Ponchon et Chambly pour permettre aux participants de s'orienter vers des formations spécifiques.



Ces ateliers sont proposés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – Inclusion Numérique des Très Petites Entreprises - lancé par la Banque des Territoires dans le cadre du Plan France Relance et dont l'intercommunalité a été lauréate. Ce dispositif est co-financé par la CC Thelloise et la Banque des Territoires.

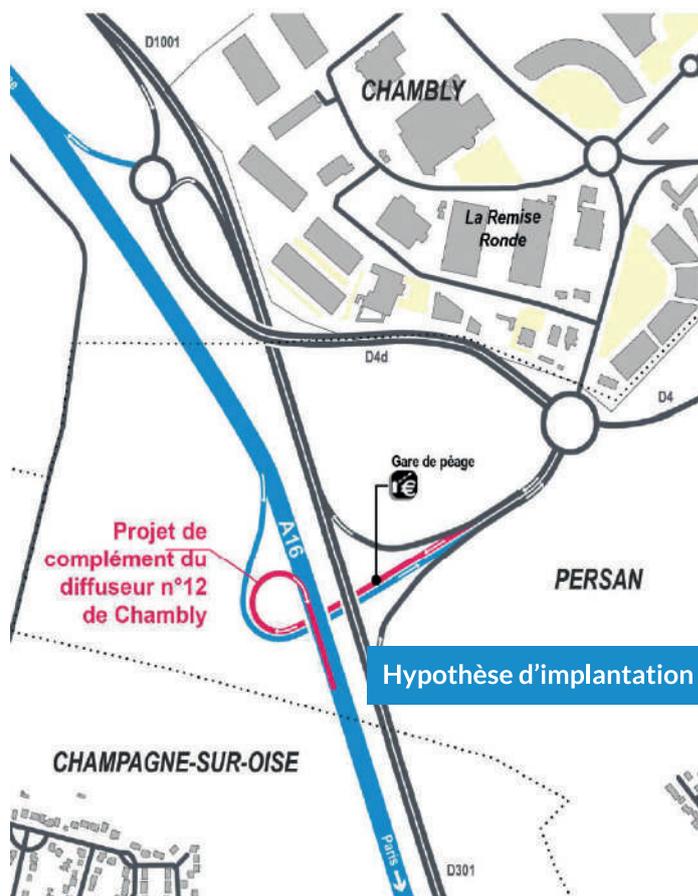
■ La CC Thelloise à l'initiative pour ouvrir un complément d'échangeur sur l'A16 en direction de Paris

Notre territoire est très attractif en raison de sa situation géographique à la frontière de l'Île de France. Aujourd'hui, 86% de la population travaille à l'extérieur du territoire, pour rejoindre principalement la région parisienne ou encore la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle, soumettant le territoire à des migrations pendulaires très importantes, lourdes d'impacts en termes environnementaux et de qualité de vie.

L'amélioration du réseau routier présente donc un intérêt majeur, et le projet de complément d'échangeur sur l'A16 pour rejoindre Paris, entre Chambly et Persan, en est une étape incontournable, qui pourrait améliorer les déplacements face à une situation connue des utilisateurs : il est actuellement impossible d'entrer sur l'A16 pour aller vers Paris depuis cet échangeur.

Cela permettra de délester les RD 1001 et RD 301, et de valoriser notre environnement économique, tout en améliorant les conditions de vie de nos habitants.

La CC Thelloise travaille activement, en collaboration avec la commune de Chambly, les départements du Val d'Oise et de l'Oise pour obtenir de la SANEF et du Ministère des Transports une solution qui permette d'améliorer le quotidien des habitants.



Développement économique du territoire



■ Coût de l'énergie : mise en place d'aides aux entreprises

Le Gouvernement a mis en place un dispositif complet prenant en charge une partie des hausses des factures de l'électricité et du gaz :

Mesures en vigueur

- **Baisse de la fiscalité sur l'électricité et dispositif «Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique» (ARENH)**

Toutes les entreprises bénéficient de la baisse de la fiscalité sur l'électricité (TICFE).

Elles peuvent également bénéficier du mécanisme d'ARENH, qui leur permet d'obtenir une part importante de leur électricité à un prix fixe de 42€/MWh, plutôt qu'au prix de marché.

- **Bouclier tarifaire sur l'électricité pour les TPE**

Si vous êtes une TPE de moins de 10 salariés et dont le CA est inférieur à 2 millions d'euros, ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA, vous êtes éligible, en 2022 et 2023, au bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre fournisseur d'énergie.

Mesures spécifiques pour les factures d'électricité et de gaz de 2023

- **En 2023, un guichet d'aides sur le site des impôts restera ouvert pour :**

- Les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises en ce qui concerne les factures d'électricité,
- Toutes les entreprises pour les factures de gaz.

- **Amortisseur électricité à partir de 2023 pour les PME**

À partir de janvier 2023, toutes les TPE qui ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire et toutes les PME bénéficieront d'un nouveau dispositif d'amortisseur électricité. L'Etat prendra en charge une partie de leur facture d'électricité et ce montant sera déduit et affiché directement sur leur facture. C'est automatique, vous n'avez aucune démarche à faire.

Le Médiateur vous accompagne auprès des fournisseurs d'énergie

Si vous êtes une TPE de moins de 10 salariés et dont le CA est inférieur à 2 millions d'euros, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie.

(<https://www.energie-mediateur.fr>).

Si vous êtes une entreprise plus importante, vous pouvez saisir le médiateur des entreprises pour lui demander d'intervenir dans vos relations avec votre fournisseur.

- **Contacts :** Médiateur des entreprises
- **En ligne :** <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>
- **Tél :** 01 53 17 89 38

Rendez-vous sur le site internet de la CC Thelloise pour y retrouver tous les liens régulièrement mis à jour.
Renseignements : deveco@thelloise.fr / 03 44 26 99 50

■ L'actu du Dév' Éco

Visites d'entreprises à Neuilly-en-Thelle & Chambly



Boulangerie Poulingue



Vous avez un message



Labeyrie Fine Foods



Le Nid Fleuri



L'atelier d'Est'Elle



Calista Coiffure Homme



Valérie Guy, gérante

Maintenance et Services Industriels
 165 rue Pierre Curie - 60230 Chambly
 01 39 37 03 39
www.scopmsi.com

■ Entreprise MSI un modèle économique en SCOP unique sur le territoire

Créée en août 2010, l'entreprise MSI (pour Maintenance et Services Industriels) est située rue Pierre Curie, à Chambly. Spécialiste de l'échafaudage et de l'isolation, l'entreprise réalise des prestations sur site ou en atelier, principalement pour le secteur industriel.

Salariés & associés

Cette entreprise présente une particularité peu commune : elle appartient à ses 21 salariés, qui en sont également tous associés. En effet, MSI est une SCOP (Société Coopérative de Production). Son capital social est détenu par les salariés, qui se partagent aujourd'hui 50% des bénéfices, via la participation et l'intéressement.

« Ici l'entreprise appartient à tous ses membres, impliqués dans la réussite de la société », indique Valérie Guy, gérante élue depuis 2016.

« Nous essayons d'appliquer un management participatif. Au bout d'un an d'ancienneté, les salariés deviennent associés. Les décisions sont prises en assemblée générale et font l'objet de discussions, d'échanges d'idées... ici nous avons chacun une part, donc une voix. Cela ajoute énormément de cohésion par rapport à une structure traditionnelle ».

Une activité répartie en 2 services

1. Le service isolation intervient pour la pose d'isolant et de revêtement métallique, bardage, tôle aluminium, galvanisée ou inox.
2. Le service échafaudage propose la location, le montage et le démontage d'échafaudages industriels.

Donner un sens au travail

Le parcours de la gérante est également atypique : initialement assistante commerciale dans l'entreprise précédente, elle a suivi les 4 cadres fondateurs de MSI. En 2016, à la suite d'une restructuration, elle est élue gérante pour 4 ans, puis réélue en 2020. Elle raconte :

« Dans une SCOP, on monte vite en compétence dès lors que l'investissement est là, c'est pour cela que nous prévoyons un budget dédié aux formations. Il n'est pas rare que nos monteurs-échafaudeurs deviennent chargés d'affaires. Mais au delà du partage des valeurs et de la notion d'appartenance à une structure, le modèle économique doit avant tout rester rentable. La SCOP présente des avantages fiscaux. Avec des équipes stables, peu de concurrence directe sur le territoire et surtout une réactivité due en grande partie à l'engagement du collectif, nous sommes passés de 3,6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016 à 6,5 millions l'an dernier ».

La gérante, qui a fait le choix de continuer à se former et de finaliser en 2019 un mémoire intitulé « Comment concilier performance économique et sociale dans une SCOP ? », conclut : « La SCOP représente un modèle plus humain pour l'avenir, qui donne du sens au travail ».



■ Une SCOP, qu'est-ce que c'est ?

Juridiquement, une SCOP (Société Coopérative de Production) est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et le pouvoir y est exercé démocratiquement.

Ils y détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Elle compte un dirigeant, élu par les salariés associés.

■ Le partage du profit est équitable :

- une part pour tous les salariés, sous forme de participation et d'intéressement ;
- une part pour les associés sous forme de dividendes ;
- une part pour les réserves de l'entreprise.

Impliqués, les salariés sont motivés par le système de répartition équitable des bénéfices.

+ d'infos : www.economie.gouv.fr/entreprises/definition-scop





Le prix de l'eau en baisse sur plus de 20 communes du territoire



■ ASSAINISSEMENT Harmonisation et baisse des redevances usagers

Interview du vice-président délégué à la ressource en eau, Alain Devooght

Pourquoi revoir les tarifs de l'assainissement ?

La loi NOTRe du 7 août 2015 instaurant le transfert de la compétence assainissement vers les Communautés de communes a notamment pour objectif la rationalisation des services au sein de leur périmètre.

Cela passe par l'unification des contrats de délégation SUEZ ou VEOLIA transférés à l'intercommunalité (notamment prix et durée uniques). Nous venons justement de renouveler le contrat principal début 2023 en obtenant des économies d'échelle intéressantes. Mais le but, à terme, est d'harmoniser les tarifs et ainsi répondre à l'obligation d'égalité de traitement des usagers du service public.

Concrètement, il a été souhaité par le Président de la CC Thelloise, Pierre Desliens, et moi-même que les bénéfices obtenus via ce récent renouvellement de contrat profitent à la facture d'eau de l'utilisateur dans le cadre d'une harmonisation de la part de redevance collectivité.

Comment se passe cette harmonisation en pratique ?

Il faut d'abord souligner que l'intercommunalité doit garder un niveau de recettes suffisant pour faire face aux dépenses indispensables (remboursement d'emprunts et travaux prioritaires). Mais en parallèle, il a été mis en place une harmonisation de la part collectivité par seuils, tout en s'assurant que le tarif de l'assainissement baisse ou en tout cas n'augmente pas, sauf rares cas particuliers.

À noter que, si à terme, la gestion du service et la tarification doivent être unifiées, la mise en œuvre peut se faire par étapes, en raison des échéances des différents contrats et des disparités de tarifications.

En tout cas, dès le 1^{er} janvier 2023, le nombre de « part collectivité » sur le territoire passe de 19 à 7 et une majorité d'utilisateurs vont avoir la bonne surprise de voir diminuer leur facture d'eau, en tout cas sur la partie assainissement qui relève de la CC Thelloise.

Justement l'autre partie de la facture d'eau concerne l'eau potable : qu'envisage la CC Thelloise à ce sujet ?

L'intercommunalité ne gère pas la compétence eau potable qui d'après la loi en vigueur doit lui être transférée au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Avec le Président de la Communauté de communes, nous avons voulu que celle-ci anticipe ce transfert de compétence en le préparant efficacement, en association étroite avec toutes les actuelles collectivités gestionnaires de l'eau potable.

La CC Thelloise va donc mener, courant 2023, une large concertation dans le cadre d'une démarche prospective, accompagnée d'expertises adaptées.

Et ensuite ?

Là aussi, une fois la compétence eau potable prise par la Communauté, l'objectif sera à terme d'harmoniser à la baisse le prix de l'eau dans sa globalité (assainissement plus eau potable) en profitant des bénéfices engendrés par les économies d'échelle réalisées.

La CC Thelloise revoit les tarifications de l'assainissement sur la facture d'eau et vise **une harmonisation** entre les usagers, ce qui était loin d'être le cas jusqu'à présent.



Tarif eau potable
Part délégataire eau potable
Part collectivité eau potable
Redevance
Agence de l'Eau pour l'eau potable
TVA (5,5%)

Comprendre le prix de l'eau sur votre facture : les différentes redevances

Si on parle couramment du « prix de l'eau », il faut distinguer les différentes composantes de celui-ci :



Tarif assainissement
Part délégataire assainissement
Part collectivité assainissement
Redevance Agence de l'Eau pour l'assainissement
TVA (10%)

La Communauté de communes Thelloise ne gère actuellement que la partie assainissement.

Les parts délégataires sont celles fixées dans le contrat de l'exploitant (sociétés SUEZ ou VEOLIA sur le territoire de la CC Thelloise). Elles sont soumises à une révision annuelle chaque 1^{er} janvier.

La part collectivité permet principalement de financer deux types de dépenses obligatoires :

Pour une majeure partie, le remboursement des emprunts contractés antérieurement pour réaliser des travaux ;
La réalisation d'études règlementaires ou de nouveaux travaux de mise en conformité des ouvrages.

En pratique, sur la CC Thelloise, il n'y avait pas une unique part collectivité mais des **tarifs différents** selon les communes. En effet, suite au transfert de la compétence assainissement, le tarif assainissement de chaque commune a été conservé (sauf exception et hors révisions annuelles de la part délégataire).

Ainsi, les tarifs de l'assainissement étaient très disparates en fonction des contrats de délégation (part délégataire) et de la part collectivité.

Pour 30 communes concernées, il y avait en 2022 12 tarifs délégataires (contrats en cours) et 19 tarifs collectivités différents.

Cela correspondait à 18 niveaux de tarifs distincts de l'assainissement.

La Communauté de communes a donc entamé un processus d'harmonisation de la part collectivité. Celle-ci est écrêtée afin d'arriver à un même seuil pour un ensemble de communes.

La CC Thelloise se doit de maintenir un niveau de recettes suffisant pour ses charges incontournables. Mais la Communauté de communes a souhaité que, dans le contexte actuel, les usagers ne subissent, si possible, pas de hausse de leur tarif assainissement.

Sur ces bases, il n'était pas envisageable d'arriver à une unique part collectivité. Néanmoins, depuis le 1^{er} janvier 2023, **il n'y a plus que 7 tarifs différents.**

En outre, les nouvelles modalités mises en œuvre ont pour conséquence une **diminution du tarif global de l'assainissement dans une majorité de communes.**

Pour quelques communes, où le niveau de redevance est déjà bas, celui-ci est conservé sauf pour deux cas particuliers : Noailles dont le tarif était juste en dessous d'un des tarifs principaux cibles et Saint-Félix (cf. ci-après).

Ainsi, tout en visant une harmonisation de la part collectivité entre tous les usagers, la CC Thelloise permet concrètement à ceux-ci de bénéficier d'une baisse du montant de la redevance assainissement globale sur leur facture d'eau.

Quelle baisse pour l'utilisateur ?

Les tarifs de l'assainissement étant à la base très hétérogènes, la baisse est en pratique très variable d'une commune à l'autre.

Lorsque la redevance assainissement était proche du tarif cible, la diminution est modeste.

Cependant, pour les usagers de communes aux tarifs les plus élevés antérieurement, cette baisse peut être importante de l'ordre de plusieurs dizaines de centimes du m³, soit plusieurs dizaines d'euros à l'année (voir page suivante).



Redevance assainissement Estimation des tarifs 2023, commune par commune

Montants de la redevance globale assainissement en € TTC par m ³ (Pour une facture de référence de 120m ³ avec estimation des révisions pour les communes concernées)	Tarif 2022	Tarif 2023	Évolution du coût au m ³
ABBECOURT	5,20 €	4,52 €	-0,68 €
ANGY / BALAGNY-SUR-THÉRAIN	5,00 €	4,65 €*	-0,35 €
LACHAPELLE-SAINT-PIERRE / ULLY-SAINT-GEORGES	4,74 €	4,52 €	-0,22 €
MORTEFONTAINE-EN-THELLE / NOVILLERS-LES-CAILLOUX	5,31 €	4,52 €	-0,79 €
PONCHON	6,10 €	4,98 €*	-1,12 €
SAINT-SULPICE	5,06 €	4,52 €	-0,54 €
SAINTE-GENEVIÈVE	5,47 €	4,52 €	-0,95 €
VILLERS-SAINT-SÉPULCRE	4,63 €	4,52 €	-0,11 €
BERTHECOURT	3,79 €	3,53 €	-0,26 €
HONDAINVILLE / THURY-SS-CLERMONT	3,62 €	3,53 €	-0,09 €
NOAILLES	3,39 €	3,53 €	+0,14 €
SAINT-FÉLIX	1,83 €	2,46 €*	+0,63 €
CROUY-EN-THELLE / ERCUIS / FRESNOY-EN-THELLE / MESNIL-EN-THELLE / MORANGLES / NEUILLY-EN-THELLE	3,93 €	3,69 €*	-0,24 €
BORAN-SUR-OISE	3,01 €	2,91 €	-0,10 €
CAUVIGNY	3,70 €	3,64 €*	-0,06 €
CHAMBLY	2,49 €	2,50 €	=0,01 €
BLAINCOURT-LÈS-PRECY / PRECY-SUR-OISE / VILLERS-SOUS-SAINT-LEU	1,86 €	1,89 €*	+0,03 €
CIRES-LÈS-MELLO - MELLO	2,55 €	2,59 €*	+0,04 €

* montant estimé (avec révision annuelle de la part délégataire non connue à la date d'aujourd'hui).

■ La commune de Saint-Félix va être raccordée à la station d'épuration de Hermes.

Sur la commune de Saint-Félix Il est prévu d'engager en 2023 les travaux suivants :

1. Raccordement du réseau de collecte sur celui de la commune voisine de Hermes pour le traitement des eaux usées à la station d'épuration.
2. Travaux de réhabilitation identifiés par une étude diagnostique.

Ce raccordement sur Hermes, en remplacement de l'actuelle station d'épuration de Saint-Félix, qui est non-conforme, va nécessairement avoir un impact sur le tarif assainissement.

Tous les usagers déjà raccordés à la station d'épuration de Hermes, payaient depuis sa mise en service une part de redevance qui sert spécifiquement à rembourser les emprunts contractés pour le financement de sa construction. Les usagers de Saint-Félix sont naturellement amenés, désormais, à contribuer à ces charges d'emprunt.



Or, le tarif assainissement était originellement très bas à Saint-Félix qui ne compte que 230 abonnés environ alors que sont prévus aujourd'hui les lourds investissements ci-dessus. Cet ancien niveau de redevance ne permettait pas d'envisager ces travaux rendus obligatoires par le classement non-conforme par la police de l'eau de l'actuel système de traitement de Saint-Félix.

Si le tarif doit logiquement être revu, la CC Thelloise n'a pas souhaité que l'impact soit trop important pour l'utilisateur sur sa facture. Concrètement, il serait de l'ordre de 5 ou 6 euros mensuels en fonction de la consommation.

La station de Hermes est cogérée par la Communauté de communes Thelloise et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.



Lydia Borderes, Maire de Berthecourt

■ Profitez de téléconsultations médicales sans rendez-vous à Berthecourt

Afin de lutter contre la désertification médicale, la commune de Berthecourt met à disposition des habitants une borne de téléconsultations dans les locaux de la mairie.

Prendre rendez-vous chez un médecin n'est pas toujours chose aisée... une problématique majeure dans nos communes, bien comprise par la municipalité de Berthecourt : « *Nous n'avons plus de médecin sur la commune depuis 2010, ce qui force nos habitants à se rendre jusqu'à Noailles, Hermes ou Beauvais pour voir des professionnels... souvent surchargés eux-aussi* » explique Lydia Borderes, Maire de Berthecourt.

La ville a donc fait le choix d'installer un dispositif de borne connectée, équipée d'un écran tactile, d'une caméra et d'outils médicaux connectés (stéthoscope, tensiomètre, dermato scope, otoscope...). Accessible aux horaires d'ouverture de la mairie, la borne se trouve derrière la salle du conseil municipal, permettant aux patients une consultation confidentielle.

« *Le projet a fait l'unanimité au sein du conseil municipal. Il a été amorcé en début d'année et la borne a été installée en une matinée. La borne est active depuis le mois de mai 2022, elle est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et la commune assure le règlement du loyer de 258 € par mois* » indique madame le Maire.

Moins de 15 minutes d'attente

Concrètement, l'utilisation est très simple : il suffit au patient, muni de sa carte vitale, d'une carte bancaire et d'un téléphone portable, de créer un compte (ou de s'identifier s'il a déjà profité du dispositif), puis de remplir un questionnaire médical préalable pour indiquer le motif de sa consultation.

Simple,
rapide et sûr



Connectez-vous à l'aide de votre carte vitale et de votre carte bancaire



Accédez à un médecin en ligne en moins de 15 minutes

Prise en charge par l'assurance maladie. Tiers payant accepté. Ordonnance délivrée si nécessaire.



Ensuite, il est recontacté par le premier médecin français disponible et adhérent au réseau. Le patient peut utiliser un casque avec micro intégré. Les téléconsultations peuvent permettre d'émettre des ordonnances (ou leur renouvellement), sur une imprimante directement raccordée à la borne. Chaque patient reçoit ensuite un compte-rendu, également transmis (le cas échéant), à son médecin traitant.

« *Deux agents et moi-même avons été formés à son utilisation, afin de pouvoir accompagner les usagers, notamment lors de la création du compte. Le matériel est ensuite nettoyé et désinfecté grâce à un kit à usage unique, après chaque consultation... mais pour l'instant nous ne comptons que 4 ou 5 utilisations par mois* » précise Lydia Borderes.

L'utilisation de cette borne, la première mise en service dans une mairie du territoire est accessible à tous.

À savoir : 80% des cas médicaux peuvent être diagnostiqués en téléconsultation.

Mairie de Berthecourt - 30 Rue du Château
60370 Berthecourt - 03 44 07 54 92
mairieberthecourt@orange.fr

Horaires d'ouverture

- Lundi : 13h30 - 16h30
- Mardi : 10h - 12h | 13h30 - 16h30
- Mercredi : 10h - 12h
- Jeudi : 10h - 12h | 14h30 - 17h30
- Vendredi : 13h30 - 16h30
- Samedi : 10h - 12h

Patrimoine



Marc Virion,
Vice-Président délégué
aux équipements d'intérêt communautaire

■ Entretien des espaces verts : un élagage qui fait du bien

La CC Thelloise a signé à la fin de l'automne un nouveau marché d'élagage pour un entretien plus efficient des espaces verts de ses zones d'activité.

En ce début d'année 2023, la première campagne d'élagage réalisée par le nouveau prestataire, le groupe paysagiste Loiseleur, touche à sa fin.

L'occasion pour votre Thelloise Mag de dresser le bilan de cette action en faveur des espaces verts.

Réalisée sur plusieurs semaines, cette campagne, débutée en octobre 2022, prendra fin en février 2023.

D'un montant total annuel de **32 940 €** elle a permis l'intervention des professionnels dans divers secteurs du territoire :

- **Chambly - Zone d'activité des Portes de l'Oise** (rues Isaac Newton, Léonard de Vinci, Henri Bequerel et Thomas Edison)
144 arbres
- **Chambly - Secteur gare**
25 arbres
- **Novillers-les-Cailoux**
56 arbres
- **Mortefontaine-en-Thelle**
8 arbres
- **Neuilly-en-Thelle**
8 arbres
- **Hondainville**
4 arbres
- **Ercuis**
4 arbres
- **Noailles**
2 arbres
- **Gare de Saint-Sulpice**
2 arbres



■ Ce qu'il faut savoir sur l'élagage

Élaguer pour le bien-être et pour l'esthétique de l'arbre...

La taille de réduction consiste à réduire le houppier, en taillant des branches, sans supprimer plus d'un tiers du volume de l'arbre. Cette opération permet d'éclaircir la couronne, tout en maintenant la forme générale de l'arbre.

... mais pas n'importe quand !

Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant leur nidification, l'Office français de la biodiversité, recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet. Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1^{er} avril au 31 juillet (arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

Quelques conseils :

Il est recommandé de tailler les haies 1 à 2 fois par an, voire 3 fois pour les haies les plus vigoureuses. Nous vous conseillons de procéder à la taille après chaque période de croissance de vos arbres et arbustes : à la fin de l'hiver, avant le 15 mars, ou à la fin de l'été.

■ Enfin une interco branchée



Enfin une interco branchée !

La récente installation des bornes de recharge électrique sur le parking de la CC Thelloise a permis la mise en service du nouveau véhicule électrique à disposition des agents pour leurs missions sur le territoire.

3 autres voitures électriques viendront prochainement renforcer le parc de véhicules et seront affectées aux services Gestion des déchets et Petite enfance.

Un bon moyen pour réduire les émissions de CO₂ lors des déplacements des agents sur le territoire.



■ Des carrés biodiversité

Installation de panneaux pédagogiques sur les 6 carrés répartis sur le territoire et installés l'été dernier.

Pour rappel, nos équipes du service patrimoine et espaces verts laissent ces écosystèmes s'équilibrer tout seuls, favorisant ainsi la biodiversité, autant pour la flore que pour la faune : fleurs sauvages, papillons, vers de terre et insectes sont les bienvenus !





■ Pass Thelle Bus : votre transport à la demande s'adapte à vos besoins

La nouvelle année est l'occasion de modifications sur le réseau Pass Thelle Bus :

L1 : ligne interurbaine Ercuis Persan

Modification de la grille horaire afin de proposer une meilleure amplitude de passage, notamment pour assurer les correspondances à la gare de Chambly.

L2 : ligne urbaine Chambly

Modification pour intégrer un nouvel arrêt « cimetière ».

Modification du délai d'annulation tardive

Avec la mise à disposition de tablettes numériques dans les véhicules, les conducteurs sont informés plus rapidement des modifications de réservation.

En cas d'annulation tardive auprès de la centrale de réservation Oise Mobilité, le client peut annuler son trajet jusqu'à 1 heure avant (et non plus 2 heures avant) sans qu'une pénalité de 4,40 € ne lui soit appliquée.

Pour consulter les horaires ainsi que le règlement intérieur du réseau Pass Thelle Bus rendez-vous sur www.passthellebus.fr ou sur www.oise-mobilite.fr

Prochainement :

Installation des totems des arrêts du réseau urbain à Chambly.



■ Un plan de déplacements pour simplifier les mobilités

La CC Thelloise a lancé cet été l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié, outil simple et pragmatique, visant à définir la politique de mobilité du territoire et à se doter d'une stratégie de déplacements adaptée aux besoins qui prenne en compte les démarches déjà existantes.

Il poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous ;
- Intégrer les spécificités du territoire ;
- Couvrir l'ensemble du ressort territorial de la CC Thelloise et s'articuler avec les territoires voisins ;
- Faire l'état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place ;
- Prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme, la qualité de l'air...

La phase 1 de cette élaboration a consisté en la réalisation du diagnostic et la présentation des enjeux. Suivront ensuite l'élaboration de scénarii et la recherche de solutions techniques pour proposer un plan d'actions sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.



■ Transport à la demande :
C'est sur tout le territoire !

SERVICE GARES - DE 6h À 20h

Le Pass Thelle Bus vient vous chercher et vous ramène à l'arrêt de votre commune ou hameau et vous dépose et vous récupère à la **GARE la plus proche.**

GARES DESSERVIES

Saint-Sulpice, Laboissière-en-Thelle,
Cires-Lès-Mello, Chambly, Chantilly, Persan.

SERVICE BOURGS-CENTRE LA JOURNÉE DE 8h À 12h30 ET DE 13h30 À 18h30

Le Pass Thelle Bus vient vous chercher et vous ramène à votre domicile pour vous rendre dans **les bourgs-centre.**

BOURGS-CENTRE DESSERVIS

Beauvais, Noailles, Sainte-Geneviève,
Neuilly-en-Thelle, Chambly, Beaumont-sur-Oise.

d'infos www.passthellebus.fr
ou sur www.oise-mobilite.fr





Jean-Jacques Dumortier, Vice-Président en charge de la prévention-gestion, valorisation des déchets.



■ Compostage : Tout ce qu'il faut savoir

Quel dommage de jeter ses déchets alimentaires à la poubelle... ces aliments, remplis de vitamines, minéraux et d'autres substances nutritives, pourraient être réutilisés pour nourrir votre potager !

Le compostage est la solution !

À savoir :

La généralisation du tri à la source des biodéchets sera obligatoire d'ici le 31 décembre 2023.

Que sont les biodéchets ?

Il s'agit des déchets non dangereux biodégradables de jardin (déchets végétaux) et la fraction fermentescible des ordures ménagères, à savoir vos déchets alimentaires, telles que les épluchures de fruits et légumes par exemple.

Ces déchets sont en majorité compostables et peuvent donc être réutilisés directement dans votre jardin, sous forme d'amendement.

Des composteurs à votre disposition

La CC Thelloise vend depuis plusieurs années des composteurs bois à tarifs préférentiels aux particuliers (20 € pour une capacité de 400 litres et 22 € pour 600 litres).

Nous travaillons également à la mise en place de composteurs partagés, notamment en pied d'immeubles. **Depuis 2021, des composteurs sont également proposés à la vente aux professionnels.**

Vente de composteurs
à l'occasion du Téléthon le 15 octobre 2022 :

**107 composteurs
et 132 accessoires vendus :
214 € reversés au Téléthon**

De nouvelles actions pour 2023

• Organisation de ventes groupées en week-end :

Au vu du succès de la vente de composteurs réalisée le samedi 15 octobre 2022 en partenariat avec le Téléthon, la CC Thelloise souhaite renouveler ce type de vente au cours de l'année 2023.

• Formations au compostage dans vos communes :

Formations composteurs

Des formations composteurs sont prévues toute l'année 2023 !



Mercredi 8 mars – 19h - Saint-Sulpice
Lundi 3 avril – 19h – Villers-sous-Saint-Leu
Mercredi 12 avril – 20h – Villers-Saint-Sépulcre
Lundi 15 mai – 19h – Fresnoy-en-Thelle
Mardi 30 mai – 19h - Angy
Jeudi 1^{er} juin – 19h - Chambly
Vendredi 9 juin – 19h - Cauvigny
Mercredi 4 juillet – 19h – Cires-lès-Mello
Mercredi 12 juillet – 19h – Neuilly-en-Thelle

Attention : inscription obligatoire au 03 44 26 99 50

• Renforcement du réseau référents compost :

Accompagnez vos voisins et connaissances dans la mise en place du compostage.

• Étude relative à la mise en place d'une collecte des biodéchets



SAMEDI 25 MARS 2023

VENTE DE COMPOSTEURS - 9h/12h & 17h/19h

Siège de la CC Thelloise - 7 avenue de l'Europe - Neuilly-en-Thelle

**Réservation obligatoire
par téléphone : 03 44 26 99 50**



COMPOSTEURS BOIS

400 litres : 20 €

600 litres : 22 €

Tige ou bio seau : 2 € pièce

Collecte 2023 : prenez date !

Les agendas de collecte pour l'année 2023 ont été distribués dans chacune des boîtes aux lettres du territoire au cours du mois de décembre 2022.

À RETENIR

• Dates de collecte des **déchets végétaux** : du **lundi 27 mars au vendredi 24 novembre 2023**, le jour de votre collecte étant indiqué sur l'agenda.



• **Collecte des encombrants**
Ne plus déposer la ferraille et les déchets d'équipement électrique et électronique.



• **Verre**
Les flacons de parfum sont désormais acceptés.



J'habite une commune de la liste

J'habite à



Je suis collecté le

Du 27 mars au 24 novembre 2023



	Ordures Ménagères	Emballages et papiers	Déchets végétaux
Abbecourt	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Angy	Lundi *	Vendredi	Mardi
Ansacq	Mercredi	Vendredi	Mardi
Balagny sur Thérain	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Belle Eglise	Mercredi	Mercredi	Vendredi
Berthecourt	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Blaincourt lès Prény	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Boran sur Oise	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Cauvigny	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Cires lès Mello	Mardi	Mardi	Mardi
Crouy en Thelle	Lundi *	Lundi *	Lundi *
Dieudonne	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Ercuis	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Foulangues	Lundi *	Lundi *	Lundi *
Fresnoy en Thelle	Mercredi	Mercredi	Lundi *
Heilles	Jeudi	Lundi *	Jeudi
Hodenc l'Evêque	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Hondainville	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Lachapelle Saint Pierre	Mardi	Mardi	Mardi
Le Coudray sur Thelle	Lundi *	Lundi *	Lundi *
Mello	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Mesnil en Thelle	Vendredi	Lundi *	Vendredi
Montreuil sur Thérain	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Morangles	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Mortefontaine en Thelle	Mardi	Mardi	Mardi
Mouchy le Chatel	Jeudi	Vendredi	Jeudi
Neuilly en Thelle	Lundi *	Lundi *	Lundi *
Noailles	Jeudi	Jeudi	Jeudi
Novillers les Cailloux	Mardi	Vendredi	Vendredi
Ponchon	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Prény sur Oise	Lundi *	Lundi *	Lundi *
Puiseux le Hauberge	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Sainte Geneviève	Vendredi	Vendredi	Vendredi
Saint Félix	Lundi *	Lundi *	Lundi *
Saint Sulpice	Mercredi	Mercredi	Mercredi
Silly Tillard	Lundi *	Lundi *	Lundi *
Thury sous Clermont	Lundi *	Lundi *	Lundi *
Uilly Saint Georges	Vendredi	Vendredi	Jeudi
Villers saint Sépulcre	Jeudi	Mercredi	Mercredi
Villers sous Saint Leu	Mercredi	Mercredi	Mercredi

* JOURS FÉRIÉS

Lundi 1^{er} Mai 2023
Collecte avancée au
Samedi 29 Avril 2023

Lundi 25 Décembre 2023
Collecte avancée au
Samedi 23 Décembre 2023

Lundi 1^{er} Janvier 2024
Collecte avancée au
Samedi 30 Décembre 2023

J'habite Chambly

	Ordures ménagères	Emballages et papiers	Déchets Végétaux	Verre
			Du 27 mars au 24 novembre 2023	
Secteur Est	Tous les mardis	Tous les mardis	Tous les mardis	Les mardis semaines paires
Secteur Ouest	Tous les vendredis	Tous les vendredis	Tous les vendredis	Les mardis semaines impaires
Secteur Centre	Tous les mardis et vendredis	Tous les vendredis	Tous les vendredis	Les mardis semaines impaires

Retrouvez les agendas de collecte complets sur www.thelloise.fr

Cohérence territoriale : point d'étape



Marie-France Serra,
Vice-Présidente
déléguée à la cohérence
territoriale



■ Le Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'achèvement

L'intercommunalité dispose d'un **potentiel important de développement de ses énergies renouvelables**, ainsi que de **marges de réduction des consommations d'énergie**. Il est, en effet, indispensable d'agir conjointement sur les deux volets afin d'atteindre les objectifs énergétiques du territoire.

Concernant plus spécifiquement la partie Climat et Air, les enjeux ont été présentés au comité de pilotage, permettant de faire un premier état des lieux des émissions générées sur le territoire.

À partir de ces bilans, **des objectifs de réduction ont été définis** et un plan d'actions, sur la base des discussions des différents ateliers qui ont eu lieu au cours du dernier trimestre 2022, est en cours d'élaboration.

Le projet de PCAET devrait être arrêté en milieu d'année 2023.

■ Le Schéma de Cohérence Territoriale en cours de révision

La CC Thelloise a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en vigueur depuis 2006, pour procéder à son arrêt en avril 2021. Toutefois, avec l'intégration de la Commune d'Ansacq au sein du périmètre de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2022 et de l'entrée en vigueur de plusieurs législations, comme l'ordonnance de modernisation des SCoT, la Loi Climat et Résilience, ou encore la révision en cours du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Hauts-de-France, il a été décidé de prendre en compte ces nouveautés et de suspendre la procédure d'approbation du SCoT.

La Communauté de communes, travaille actuellement sur le Projet d'Aménagement Stratégique de son futur SCoT.

Le projet de SCoT pourra ainsi être arrêté au cours de l'année 2023.

■ Le Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration

Le Programme Local de l'Habitat est un document cadre de planification, qui oriente la réflexion et l'action des communes, ainsi que de tous les partenaires de l'habitat, pour répondre aux besoins en logements et en hébergements (institutions, financeurs, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier...).

Les orientations stratégiques du PLH ont été présentées au comité de pilotage du 8 novembre 2022.

A suivi une phase de concertation jusqu'à la fin de l'année 2022, afin de fixer **une programmation cohérente des logements à l'échelle du territoire intercommunal pour 2023-2029**, en rapport avec la démographie, les équipements existants, les activités locales et les espaces disponibles.

■ L'intercommunalité forme les communes à l'urbanisme

Entre octobre et décembre 2022, 6 sessions de formations ont été assurées par le service instructeur de la CC Thelloise, auprès de 39 secrétaires de mairies et élus locaux.

Ces échanges ont permis d'évoquer des sujets choisis par les communes, tels que la Taxe d'Aménagement, les procès verbaux d'infraction, les déclarations d'achèvement des travaux...



■ En bref

La Conférence Intercommunale du Logement en cours de constitution (CIL).

La CIL est une instance partenariale de travail, chargée de mettre en place et conduire une stratégie d'attribution des logements sociaux, concertée à l'échelle intercommunale, au service du droit au logement pour tous et de l'équilibre des territoires.



Les éco-gestes pour un hiver en toute sobriété

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LE LOGEMENT



67%
Chauffage

17%
Électricité
spécifique
(électroménager
et multimédia)

11%
Eau chaude
sanitaire

5%
Cuisson

RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉCOGESTES

Des actions à moindre coût qui permettent des gains rapides
*gains estimés pour une maison-type de 100 m²,
habitée par une famille de 4 personnes
dont la facture énergétique annuelle est de 1 900€.



Régler correctement la température intérieure, voire **baissier le chauffage** de 1°C, pour économiser 7% d'énergie.



70-90 €/an



Éteindre la lumière en quittant une pièce et enlever les lumières non essentielles.



10-20 €/an



Entretien le frigo, ne pas y mettre de plats chauds, le dégivrer, nettoyer la grille arrière et vérifier la température régulièrement.



10-30 €/an



Réduire l'utilisation d'**eau chaude sanitaire** et programmer la température du ballon entre 55 et 60°C.



15-30 €/an



Couvrir casseroles et poêles, couper plaques et four avant la fin de cuisson et décongeler les aliments à l'avance.



15-30 €/an



Éteindre les veilles dès que possible pour réduire de 10% la consommation électrique.



10-50 €/an

Si on éteignait tous nos appareils en veille, on pourrait éviter la production d'une centrale nucléaire.

Wahou ! Et toi, tu ne voudrais pas mettre un pull ? Ca te coûtera moins cher en chauffage !



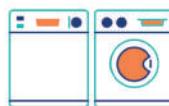
Les éco-gestes sont très importants, surtout si on s'y met tous. Et pour décupler leur efficacité, c'est mieux de les appliquer à des horaires précis !

LES ÉCOGESTES POUR «SOULAGER» LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE



La consommation électrique est plus importante entre 8h et 13h puis entre 18h et 20h. Par **solidarité** nationale, pour soulager le réseau électrique, il est recommandé de décaler ou de limiter dans le temps, si possible, certains usages consommateurs.

De 20:00 à 8:00 :



Faire fonctionner les équipements de lavage, en privilégiant les programmes «éco» ou basse température



Produire l'eau chaude sanitaire



Recharger les véhicules électriques
aussi de 14:00 à 18:00

Le **compteur Linky** collecte des données de consommation électrique. Il existe des **applications smartphone** pour optimiser votre consommation.



> 20 €/an

> 20 €/an



Pour aller plus loin :

rendez-vous sur le site **moncowatt.fr**



Réalisation : SE60,
d'après ADEME et RTE
Octobre 2022



Fiche réalisée par le SE60 / reproduction autorisée en citant la source « SE60 »

Petite enfance



Caroline Bill,
Vice-Présidente déléguée
à l'action sociale communautaire

«La "cabane magique" de la CC Thelloise est seulement le 2^{ème} projet d'éveil artistique de ce type en région Hauts-de-France»

■ Un projet d'éveil artistique pour tous les tout-petits

Cette année, la CC Thelloise initie une résidence artistique inédite sur l'ensemble des 12 structures d'accueil des jeunes enfants, publiques et privées du territoire. Ce projet partenarial est une première dans l'Oise et s'intitule La Cabane Magique.

Cette création portée par la « Compagnie Préfabriquée » installée à Anzacq s'adresse aux tout-petits jusqu'à 3 ans et aux professionnel(le)s de la Petite Enfance.

Ce projet est également soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Hauts-de-France, la CAF de l'Oise et la ville de Chambly.

Du 6 mars au 14 avril 2023 : des résidences sur l'ensemble des structures du territoire.

Théâtre d'objets, développement sensoriel, création de marionnettes, jeux de lumières et d'ambiances sonores...

En plus de la représentation du spectacle « Danse Doudou danse », chaque lieu d'accueil collectif de votre enfant sera le théâtre d'échanges et de découvertes, mais surtout de voyages avec les enfants.

Les enfants, leurs familles et les professionnel(le)s seront ensuite invités samedi 10 juin à la représentation de ce spectacle de restitution, dans la salle des fêtes de Boran-sur-Oise.

Chacune des 12 structures participantes partira vers un thème original... dépaysement garanti !

- Multi accueil l'Arlequin** - Chambly
- Halte Garderie Itinérante** - Abbecourt
- Mamotrésors** - Hondainville
- Halte Garderie Précynours** - Précý-sur-Oise
- Multi accueil les Clochettes** - Belle-Église
- Mam Au Petit Jardin** - Cauvigny
- Mam des petits Pandas** - Cires-lès-Mello
- Halte Garderie Les P'Tits Filous** - Uilly-Saint-Georges
- Relais Petite Enfance** - Puiseux-le-Hauberger
- Halte Garderie Itinérante** - Puiseux-le-Hauberger
- Micro Crèche À Pas d'Ourson** - Angy
- Mam Comme à la maison** - Boran-sur-Oise

Une compagnie théâtrale « Made In Thelloise »

La Compagnie Préfabriquée a été créée en 2010 à Anzacq, dernière commune à avoir rejoint la CC Thelloise au début de l'année 2022.

Elle aborde des thèmes engagés auprès d'un public familial, grâce à des formes poétiques et visuelles. Marionnettes, mouvements et manipulation de matériaux sont ses techniques préférées.



■ Rencontre avec Pauline Borrás

Comédienne, marionnettiste, danseuse contemporaine, metteur-en-scène. Fondatrice de la Compagnie Préfabriquée

Pouvez-vous nous parler de votre parcours et nous raconter comment s'est constituée la Compagnie Préfabriquée ?

Originaire du Sud et formée à Paris et à Barcelone, j'ai rejoint mon conjoint à Anzacq en 2005. Je travaillais comme comédienne, mais j'ai commencé à ressentir un manque de sujets engagés pour l'enfant et le jeune public. Je suis toujours partie du principe qu'il fallait que l'artistique questionne ou éveille le spectateur, quelque soit son âge. Pour moi, un spectacle est fait pour que l'on se pose des questions, quel que soit notre niveau de lecture.

La Compagnie a été créée pour répondre à ce désir d'engagement pour les causes qui me tiennent à cœur, l'enfance, la nature... Christine Marienval, Maire d'Anzacq, est la présidente de notre association, qui propose donc des spectacles « tous publics, à partir de... » tel ou tel âge. Nous avons la chance d'avoir un studio de répétition et un atelier sur place.

Qui la compose aujourd'hui ?

Au total, nous sommes plus de 20 intervenants ! Notre groupe s'étoffe au gré des rencontres humaines et des collaborations avec d'autres compagnies. L'entraide est très importante.

Je travaille en étroite collaboration avec Virgil Kada, régisseur général de la Compagnie, avec la complicité de Viviane Arnoux et François Michaud, deux musiciens incroyables, férus d'improvisation, qui nous accompagnent dans toutes nos créations. Nous pouvons également compter sur une illustratrice, deux régisseurs, une administratrice et chargée de production et des « regards extérieurs », qui viennent apporter leur savoir et sensibilité, parce qu'il n'est pas toujours facile de mettre en scène lorsque l'on est soi-même sur scène. Toutes ces personnalités enrichissent l'équipe et le travail.

La
Compagnie
Préfabriquée





www.lacompanieprefabriquee.com

En quoi la Cabane Magique est-elle différente de vos autres créations ?

Nous sommes partis sur l'idée toute simple de se créer une cabane pour se raconter des histoires et imaginer ensemble. Ensuite est venue l'idée de voyage, dans ces 12 îlots répartis sur tout le territoire, et desquels nous rapporterons nos souvenirs pour créer une histoire originale. Il y aura toujours un temps de spectacle et un temps d'atelier. Chaque résidence permettra ainsi la construction d'éléments qui seront mis en commun pour le temps fort du 10 juin, que nous élaborerons avec la complicité du collectif Jeune Public Hauts-de-France.

Ce co-projet doit vraiment se nourrir des envies et des suggestions de chacun, des professionnel(le)s de la petite enfance, autant que des enfants eux-mêmes qui travailleront tous sur un thème choisi.

Qu'est-ce que cela représente de jouer « à domicile » ?

C'est une fierté. Nous allons jouer dans de grandes villes, parfois même à l'étranger, mais Ansacq est notre « havre de paix ». On a besoin de plus d'humain, de plus d'ancrage dans le territoire.

Je suis ravie de pouvoir donner leur place à la relation avec l'habitant, à l'échange.

Surtout, le fait de pouvoir aller dans des établissements dédiés à la petite enfance donne de la légitimité à notre démarche. Ce n'est pas la même chose que de demander aux familles d'aller dans une salle de spectacle. Là, c'est nous qui venons au public... et il s'agit parfois d'enfants qui n'ont pas l'habitude d'assister à des spectacles ! Plus on atteint d'enfants et plus je suis contente, cette ouverture donne du sens à notre métier.

Si en plus nous pouvons proposer ce type de rencontres à domicile, c'est un vrai cadeau !



Afin de monter son projet de Cabane Magique, les structures petite enfance et la compagnie Préfabriquée lancent un appel aux dons :

Boutons
Laine
Chaussettes bébé
Tissus divers
Tapis d'éveil bébé
Mousse matelas
Hochets bébé
Cadenas/ fermeture éclair/ verrous divers



Coquillages
Papier bulle / papier kraft
Tapis de sol bébé
Rubans
Carte de voyage (routière)
Globe terrestre
Lampe led et/ ou veilleuse

...s'ils ne vous servent plus, remettez-les aux professionnels de la petite enfance qui se chargeront de leur offrir une seconde vie !

AGENDA 2023

JAN

- *Bonne Année*
Dimanche 01.01
- *Galettes Abonnés*
Dimanche 08.01
- *Le Mois Détox*
Du 02.01 au 31.01



FEB

- *Soirée Zen*
Samedi 04.02
- *Fermeture Technique*
du 13 au 26.02



MAR

- *Bonne fête Mamie*
Dimanche 05.03
- *Journée de la Femme*
Mercredi 08.03
- **Chaussettes Dépareillées**
Mardi 21.03

Women's Day

APR

- *Poisson d'Avril*
Dimanche 01.04
- **Pâques**
Lundi 10.04
- *Petites Vacances*
Du 14.04 au 01.05
- *Les Journées Sport*
Du 13.02 au 26.02



MAY

- *10 = 12*
Du 1er au 31.05
- **Soirée Cocooning**
Samedi 20.05
- *Apéro Abonné*



JUN

- *Bonne fête maman*
Dimanche 04.06
- **Joyeux Anniversaire**
Samedi 10.06
- *Réinscription + fête de l'Académie du Savoir Nager*
- *Bonne fête papie*
Dimanche 18.06
- *Fête de la Musique*
Mercredi 21.06



JUL

- *Grandes Vacances*
Du 1er au 31.07
- *Instant Famille*
Samedi matin
- *Structure Gonflable*
Du 1er au 31.07
- **Open Games**
Du 03 au 09.07



AUG

- *Grandes Vacances*
Du 1er au 31.08
- *Instant Famille*
samedi matin
- *Structure Gonflable*
Du 1er au 31.08
- **Open Games**
Du 21 au 27.08



SEP

- *Rentrée Scolaire*
Début septembre
- *Forum des Assos*
Septembre 2023
- *Les Journées Sport*



OCT

- *Bonne fête papy*
Dimanche 01.10
- **Octobre Rose**
- *Petites Vacances*
- *Stages & comme un poisson dans l'eau*
Petites Vacances
- *Halloween*
Mardi 31.10



NOV

- *10 = 12*
Du 1er au 30.11
- **Soirée Cocooning**
Samedi 20.05
- *Mois du bien-être*
Mardi 30.11
- *Café Abonné*
Jeudi 25.11



DEC

- *Calendrier de l'Avent*
Du 1er au 23.12
- **Joyeux Noël**
Dimanche 24 & lundi 25.12
- *Petites Vacances*

